



Déclaration préalable de la CFE-CGC lors du CNSHSCT du mercredi 18 juin 2014 UES Orange

Paris, le 18 juin 2014

En date du 18 février dernier, le CNSHSCT, interpellé par la recrudescence de suicides survenus depuis le 1^{er} janvier 2014 a alerté l'entreprise en séance. En réponse, nous avons reçu un relevé de décision de prise en compte des situations à risques consécutif à aux propositions faites fin avril de cette année par la mission de Monsieur J-François COLIN.

A la **CFE-CGC** nous sommes particulièrement attentifs à la situation des salariés en souffrance, en mal être au travail. Nous réitérons notre demande de mesures efficaces en la matière, quant à la protection des salariés.

En 2009 déjà, l'actualité des suicides au sein de France Télécom notamment –faut-il le rappeler, avait poussé le ministre du travail de l'époque à lancer un plan d'urgence pour la prévention du stress au travail présenté au Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT) du 9 octobre 2009.

Force est de constater que la signature d'accords sur la prévention des risques psychosociaux, avec l'engagement de la Direction Générale du groupe sur l'évaluation des facteurs de RPS, la prévention, l'expression directe des salariés n'auront pas été à la hauteur des attentes.

Tout renoncement serait pour la **CFE-CGC** un reniement sur un sujet aussi douloureux que celui des suicides. Un travail conséquent reste à faire au niveau des unités opérationnelles, pour décliner les accords de prévention du stress ; surtout ne pas confondre les causes et les symptômes des RPS et enfin aborder la prévention secondaire : c'est-à-dire faire évoluer l'organisation du travail avec des régulations au sein des équipes.

Aussi selon la Direction Générale du Travail ; plusieurs rapports ont souligné la nécessité de refonder le rôle du CHSCT et sa légitimité compte tenu des enjeux mis en évidence sur le champ de la santé au travail : élection directe, moyens de fonctionnement améliorés, formation renforcée, etc.

La **CFE-CGC** lance un appel. Nous demandons à suivre l'impact du relevé de décision du 4 juin 2014 sur la prévention du stress et des RPS dans l'entreprise. Il faut souhaiter que les engagements pris soient suivi d'effets dans le temps, sur le terrain, sur une question dont personne ne nie aujourd'hui l'importance.